

## **Modalités de paiement**

Sur prescription médicale, les traitements de physiothérapie sont pris en charge par l'assurance maladie de base (LaMal).

Nous nous chargeons d'envoyer la facture à votre assurance à la fin du traitement de physiothérapie.

Le tarif est celui en vigueur dans le canton de Fribourg soit 0.95ct/point en cas maladie, 1.-/point cas accident.

Traitement de physiothérapie générale: 48 points

Traitement de pyhsiothérapie complexe, drainage: 77 points

Supplément 1er traitement: 24 points

Tout rendez-vous non-excuse par téléphone 24 heures à l'avance sera facturé à l'assuré.

Toutefois, certains soins peuvent s'effectuer sans prescription médicale. Ces soins sont à la charge de la personne et payables comptant.

Massage: 30 min --> 50.-, 1h --> 90.-

Drainage: 45 minutes --> 80.-

Taping: 15.-